



## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**

*Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase à être tenue à huis clos  
**MERCREDI LE 2 FÉVRIER 2022**, à 19H, à la salle du conseil au complexe  
municipal à laquelle il y sera pris en considération les sujets suivants :*

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Période de réflexion et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro R 206-2022, remplaçant le règlement numéro R 178-2017 adopté le 4 décembre 2017, et édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Athanase
5. Clôture de la séance